

10
CONSEILS
POUR GARDER
SA COMMUNE
PROPRE
en toutes circonstances...



le CODE de la RUE

Petit manuel de savoir-vivre à l'usage
des habitants, piétons et automobilistes

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR



LA PROPRETÉ,
ÇA NOUS CONCERNE **TOUS !**

RÈGLE N°1

Je ne jette pas mon chewing-gum sur la voie publique.

Plus de 5 000 corbeilles de propreté sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur
Les sacs sont remplacés tous les jours
Corbeilles noires équipées de cendriers



RÈGLE N°2

Je ne jette pas mes déchets au sol, ni dans le caniveau, ni par la vitre de ma voiture.



(1)
**AMENDE
68€**

Plus de 5 000 corbeilles de propreté sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur
Les sacs sont remplacés tous les jours



(1) Jeter un déchet sur la voie publique est passible d'une amende de 68€€ conformément à l'article R.632-1 du Code Pénal.

RÈGLE N°3

Je ramasse les déjections
de mon chien.



Plus de +3,5 millions de sacs
distribués chaque année par
la Métropole
Nice Côte d'Azur
15 motos crottes - 26 balayuses
26 laveuses
Corbeilles vertes avec distributeurs
de sachets canins



(2) Ne pas ramasser les déjections de son chien est passible d'une amende de 45€
conformément à l'article L1311-2 du Code de la Santé Publique et l'article 99-2 du
Règlement Sanitaire Départemental (arrêté préfectoral du 1er janvier 1980).

RÈGLE N°4

Je ne jette pas mon mégot
sur la voie publique.



800 cendriers
de rue installés sur le
territoire de la Métropole
Nice Côte d'Azur
Corbeilles noires
équipées de cendriers



RÈGLE N°5

À la plage, je remonte mes déchets sur les trottoirs et les jette **dans les corbeilles prévues** à cet effet

À Nice, sur la chaussée sud de la promenade des Anglais, des corbeilles autonomes solaires et équipées de cendriers compactent les déchets

Action participant à la lutte contre l'envol des déchets plastiques dans la méditerranée.



RÈGLE N°6

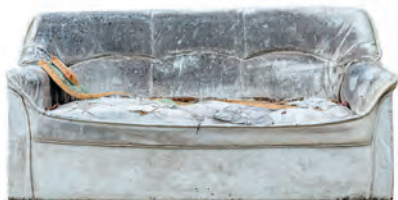
Quand je me gare, je laisse de la place entre la voiture et le trottoir pour que les abords du **trottoir** soient nettoyés.

Plus de 1 000 agents travaillent chaque jour pour nettoyer nos rues

RÈGLE N°7

⁽³⁾
AMENDE
68€ à
1500€

Je ne dépose pas mes encombrants ménagers dans la rue (réfrigérateur, matelas, meubles, électroménager, et matériels électroniques, etc.) : je les dépose à la déchetterie pour leur donner une seconde vie ou je prends rendez-vous auprès d'**Allo Mairies** en appelant le **3906** pour un enlèvement **gratuit**



Sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, 13 déchetteries sont à votre disposition gratuitement (voir conditions sur : www.nicecotedazur.org)

Un numéro de téléphone pour connaître les modalités de la collecte des encombrants : **Allo Mairies au 3906**

(3) Les dépôts sauvages sur la voie publique sont interdits sous peine d'une amende allant de 68€ à 1 500€, conformément aux articles R632-1, R644-2 et R635-8 du Code Pénal.

RÈGLE N°8

Je sors mes conteneurs
le bon jour, à la bonne heure
et je les rentre après
le ramassage.

Pour connaître les jours
et horaires de sortie de
vos conteneurs à ordures
ménagères et bacs jaunes,
contactez Allo Mairies au
3906 ou rendez-vous sur
www.nicecotedazur.org

RÈGLE N°9

Je trie mes emballages
pour favoriser leur recyclage
et préserver l'environnement.

RÈGLE N°10

Je dépose mes déchets
ménagères dans un conteneur
et non à même le sol.



(3) Les dépôts sauvages sur la voie publique sont interdits sous peine d'une amende allant de 68€ à 1 500€, conformément aux articles R632-1, R644-2 et R635-8 du Code Pénal.

Rappel des consignes de tri



Les dechets non recyclables



Le verre



Les emballages



Les papiers

Rappel jours et horaires de sortie des conteneurs

À NICE

Sorties à partir de 19h - Entrées avant 9h

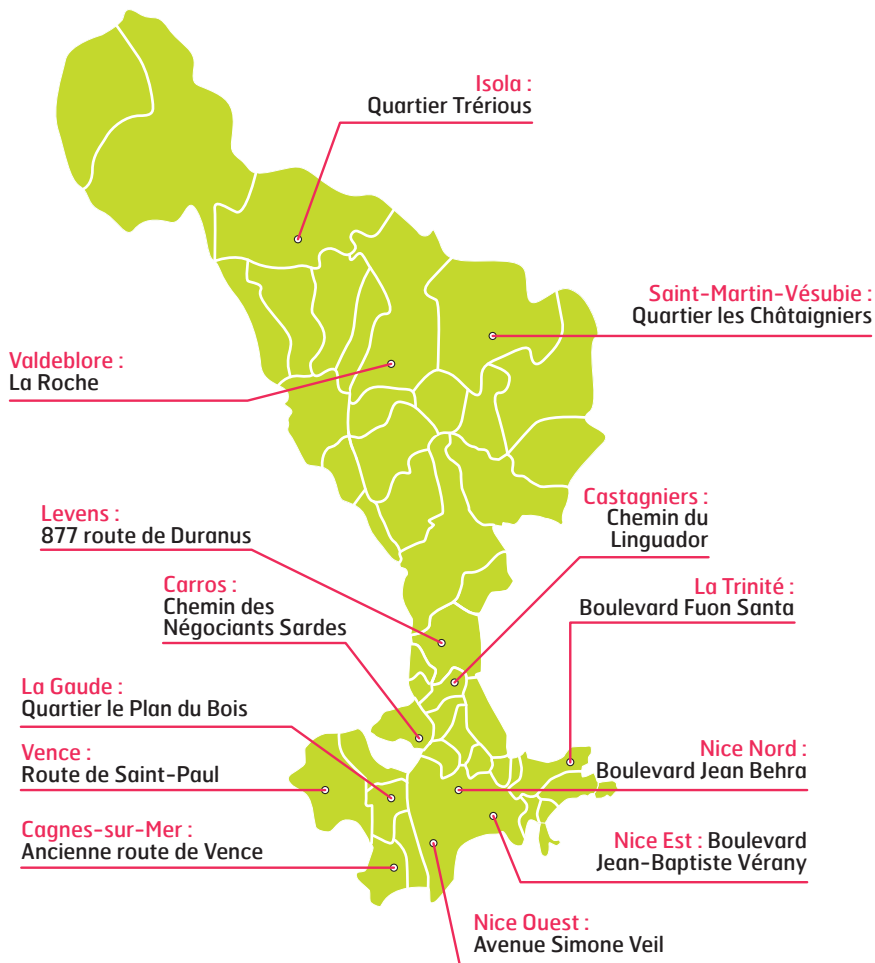
La collecte des ordures ménagères et des emballages s'effectue selon le calendrier suivant :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Emballages	Ordures ménagères	Ordures ménagères	Emballages	Ordures ménagères		Ordures ménagères

Déchetteries de la Métropole Nice Côte d'Azur

GRATUIT*

* voir conditions sur notre site internet nicedcotedazur.org



Bloc-notes ←

- Pour obtenir le Guide du Tri
- Pour prendre rendez-vous pour faire enlever vos gros encombrants
- Pour connaître les horaires de la déchetterie la plus proche de chez vous
- Pour connaître les jours et horaires de sortie de vos conteneurs à ordures ménagères et bacs jaunes

www.nicecotedazur.org



Un numéro :



VOUS CONSTATEZ
DANS VOTRE RUE
UN PROBLÈME
DE PROPRETÉ ?



0 800 06 06 40
numéro gratuit

24h / 24h
7j / 7j

CONTACTEZ

LA FRAP

FORCE RAPIDE ACTION PROPRETÉ

INTERVENTION sous **2h**





LA PROPRETÉ,
ÇA NOUS CONCERNE **TOUS** !

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR